

Séance du 15 mai 2019 à 18 heures 15 minutes
Salle du conseil municipal

Présents :

Mme GOSSE Carole, Mme Edwige MENUSIER, Mme MAIGNAN Christelle, M. MERCIER Gérard, M. MULLER Christian, Mme AZOUZ Moufida, M. PIERRE Gérard, M. REGNIER Jean-Paul, M. BILLIET Hervé, M. BOCCALINI. Luc

Procuration(s) :

Mme NOEL Patricia, donne pouvoir à M. Luc BOCCALINI

Absent(s) :

M. CONTET Jean-François

Excusé(s) :

M. VILLAUME Guy, Mme PIDANCIER Isabelle

Secrétaire de séance : Mme MAIGNAN Christelle

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

2019_25 - Approbation du compte-rendu de la séance du 15/03/2019

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 15/03/2019. En l'absence d'observation, le compte-rendu est validé par les membres présents.

2019_26 - Compte administratif 2018

Le Maire présente le compte administratif 2018, reproduit ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		BP 2018	CA 2018			BP 2018	CA 2018
<i>Dépenses</i>		<i>voté</i>	<i>réalisé</i>	<i>Dépenses</i>		<i>voté</i>	<i>réalisé</i>
16	capital emprunts	294 400,00	60 090,63	011	charges générales	158 000,00	112 633,83
20	immobilisations incorporelles	31 230,00	14 239,45	012	charges du personnel	160 000,00	137 694,89
204	subventions SIS	6 000,00	5 776,86	014	atténuation de produits	815,00	815,00
21	immobilisations corporelles	430 439,71	387 611,55	014	charges de gestion		
23	Immobilisations	15 606,00	10 423,98	65	courante	127 000,00	124 612,08
020	Dépenses imprévues	23 000,00	0,00	66	Intérêts des emprunts	12 000,00	9 802,20
040	Opérations d'ordre amortissement	184,08	0,00	66	Charges exceptionnelles	1 500,00	179,19
				67	Dépenses imprévues	0,00	0,00
				042	Opérations d'ordre	20 000,00	20 000,00
					<i>Virement à la</i>		
	<i>Déficit reporté</i>	<i>125 547,29</i>	<i>0,00</i>	023	<i>sect°investissement</i>	<i>430 996,00</i>	
TOTAL		926 407,08	478 142,47			910 311,00	405 737,19

Recettes		voté	Réalisé	Recettes		Voté	Réalisé
10	Dotations	60 000,00	68 049,54	013	Atténuation de charges	0,00	6 317,72
13	Subventions d'investissement	304 384,71	252 581,52	70	Produits des services des ventes	47 516,59	61 672,93
16	Emprunts et cautionnement	0,00	827,00	73	Impôts et taxes	367 324,00	374 273,92
040	Opérations d'ordre amortissement	20 000,00	20 000,00	74	Dotations subventions et parti°	76 763,00	86 798,84
001	Excédent d'investissement	0,00	0,00	75	Autres produits de gés° courante	16 600,00	21 009,46
1068	Excédent de fonctionnement	110 842,29	110 842,29	77	Produits exceptionnels	0,00	43 514,83
021	Viret du sec° de font°	430 996,00		042	Amortissements subventions	184,08	0,00
				002	Excédent antérieur reporté	402 107,41	
TOTAL		926 223,00	452 300,35			910 495,08	593 587,70

Résultat de l'exercice 2018 :

Investissement = -25 842,12

Fonctionnement = 187 850,51

Résultat global = 162 008,39

En l'absence du maire, M. Gérard PIERRE, 2^{ème} adjoint soumet le compte administratif au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2019_27 : Acquisitions de parcelles

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Mussey, des aires de stationnement sont prévues. Une première acquisition concerne la parcelle de Madame PIERRE en cours de réalisation. La possibilité de créer des places supplémentaires en acquérant sur M. et Mme Alain GERARD une emprise de 99 m². Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'acquérir une emprise de 99 m² sur la parcelle AC n°107 au prix de 29 00€, aux conditions suivantes :

- La hauteur du mur à édifier ne pourra être inférieure de plus de 20 cm à celle de la séparation entre les pierres et les briques sur l'arrière de la grange,
- La cession sera annulée si la Commune renonce à son projet.

Il mandate la Maire pour mener à bien cette affaire.

Le Conseil Municipal mandate également le Maire pour confirmer l'acquisition d'emprises sur les parcelles AB n°28 et 29 appartenant à M.Pascal CHAPOT au prix de 35 €/m² tel que prévu par la délibération 2016/61 du 29 août 2016.

2019_28 - Subventions aux associations

1-Après en avoir délibéré et entendu le Président du Comité de Jumelage en ses explications, compte tenu des réserves financières du Comité de Jumelage mais aussi des frais liés à la présence d'une délégation ornevalloise aux manifestations du 14 juillet à Montlaur, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 500 €.

2-Il décide également d'octroyer une aide maximum de 200 € à l'ASVO pour l'organisation d'une manifestation sportive, sur présentation du bilan financier de l'opération. Hervé BILLIET s'oppose à cette aide, en l'absence d'un budget

prévisionnel.

3-Graines d'artistes se propose d'organiser une journée peinture dans le cadre de la journée du patrimoine le 22 septembre 2019. Afin de répondre aux attentes exprimées, il est convenu que la Commune prendra en charge l'impression d'affiches, la fourniture ou l'emprunt de grilles d'exposition, ainsi que quelques lots.

4-Le Maire indique avoir reçu une demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Cette demande résulte de l'application du décret 207-1851 du 29 décembre 2017 qui a modifié les conditions d'attribution de cette aide, initialement à la charge totale de l'Etat. Elle est désormais réservée aux personnes ne cotisant pas à l'impôt sur le revenu, limitée à 20% du prix d'achat du cycle avec un maximum de 200€, et partagée à égalité entre l'Etat et les Collectivités locales.

Après en avoir délibéré, tout en regrettant ce transfert de charges de l'Etat vers les Collectivités locales dans un contexte de restrictions drastiques des dotations, le Conseil Municipal décide par 7 voix POUR et 4 abstentions (Carole GOSSE, Gérard PIERRE, Luc BOCCALINI avec pouvoir de Patricia NOEL) d'attribuer une aide de 100 € au demandeur et de limiter le nombre d'aides de ce type à 2 par an.

2019_29 : Convention avec le Groupement forestier du Kermit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne mandat au Maire, à l'unanimité, pour signer une convention avec le GF du Kermit, visant à fixer à 8 mètres la largeur du chemin rural dit de Mussey à Véel, à partir des bornes de remembrement implantées pour délimiter la parcelle ZB n°7. Le GF du Kermit plantera une clôture en retrait de la limite ainsi déterminée.

2019_30 – Réfection du chemin dit du quai militaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne mandat au Maire, à l'unanimité, pour négocier avec les propriétaires riverains une convention de financement du chemin dit du quai militaire dont la réfection est évaluée à 7000 €HT.

2019_31 – Rectification de la délibération n°2018-44

Après avoir entendu le Maire en ses explications le Conseil Municipal confirme à l'unanimité qu'il convient de rectifier la délibération en cause en précisant que :

- La Commune adhère au groupement de commandes relatif à la prestation des contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie,
- Autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de groupement de commandes,
- De donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses adjoints pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.
-

2019_32 – Numérotation d'ensemble immobilier :

A la demande du propriétaire de l'ensemble immobilier cadastré 090 AH n°188, il est décidé d'attribuer les n°15, 15bis et 15ter aux appartements rénovés.

2019_33 – Emplacement réservé :

Après avoir entendu le Maire en ses explications, considérant l'évolution de l'urbanisation de la parcelle ZB n°73, le Conseil Municipal confirme que l'emplacement réservé affectant la parcelle ZB n°51 n'est plus justifié.

En conséquence, il autorise le Maire à confirmer que la Commune renonce à l'acquisition de cet emplacement, et lui donne tout pouvoir pour engager une procédure de révision simplifiée et mener à bien cette affaire.

2019_34 - DIA

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie et pour lesquelles il a été signifié que la commune n'utilisera pas son droit de préemption.

vendeur			acquéreur	transaction
NICOLLE nées DESFOSSEZ Christine	terrain petite varenne	785 m2	BOHN Frédéric	14 500,00 €
NICOLLE nées DESFOSSEZ Christine	terrain petite varenne	950 m2	M'BARKI Hamid	20 000,00 €
Consorts BASSO-JOBLLOT	13 rue Haute	684 m2	inconnu	100 000,00 €
LIRET Charles/COLSON Ophélie	9 rue de l'Eglise St Martin	600 m2	M. et Mme John Cyril GUILLART	155 000,00 €

Questions diverses

- Le Maire indique que deux abribus non desservis par les services de transport sur le territoire de Varney pourront être démontés,
- la Commune a répondu favorablement à la proposition du Golf Club de Combles de participer à un challenge intercommunal. Une équipe est constituée, menée par Michel Noel.
- Des contacts ont été pris pour commémorer le 75^{ème} anniversaire du crash d'un avion allié dans les bois de Bussy. Cette manifestation à laquelle s'associe le Comité de Jumelage et des particuliers férus d'histoire, aura lieu le 13 juillet à partir de 10h30, sur place. Le programme définitif sera communiqué en temps utile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Fait à VAL D ORNAIN
Le Maire,